



# PRESENTATION

## BUDGET PRIMITIF

### COMMUNE

### EXERCICE 2017

#### I – BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La population atteint 5 599 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le recensement de la population qui s'est déroulé ce début d'année permettra une connaissance plus affinée de cette donnée. Les projets d'aménagement du secteur des Cèdres et du Perray avec la création de logements devraient également contribuer à l'évolution de la population.

La commune de Grandchamp-des-Fontaines adhère à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre regroupant 12 communes du territoire.

Pour l'année 2017, le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 5 285 000 € et en investissement à 5 450 000 € comprenant des Restes à Réaliser en dépenses pour 1 571 918.15 € et en recettes pour 534 946 €.

Détail de la section de fonctionnement : L'évolution de la section de fonctionnement, malgré une augmentation des charges de personnel et des charges de gestion courante, reste maîtrisée.

- 1- En recettes de fonctionnement, la DGD liée à la médiathèque disparaît en 2017. Le résultat de fonctionnement est reporté pour 248 422 €.

En matière d'imposition, la revalorisation des bases est prévue à 0.4% avec une constante dans le nombre des constructions nouvelles qui est de 40 logements achevés en 2016 ce qui permet d'inscrire provisoirement 2 498 000 € en produit d'imposition directe avec une prévision de variation des taux de 0.5%. Le taux de la taxe d'habitation serait porté à 19.65 %, celui sur le foncier bâti à 21.92 % et sur le foncier non bâti à 50.92 %.

- Les atténuations de charges *Remboursement de charges de personnel (CPAM et Assurance)* sont estimées à 58 000 €.

- Les produits des services (*Accueil de Loisirs (mercredi basculé en périscolaire), Animation Jeunesse (actions d'autofinancement budgétées), Restaurant Municipal (augmentation de la Fréquentation), Accueil Périscolaire (accueil du mercredi inclus), Médiathèque (Augmentation abonnements), Mairie (refacturation agent informatique)*) sont inscrits pour 664 900 € avec une progression de 12.79 % par rapport à la prévision 2016.
- Les impôts et taxes (*Contributions directes, Dotation Solidarité Communautaire, FPIC, Droits de mutation, Autres (Droits de Place, rôles supplémentaires)*) pour un montant global de 3 119 858 € en progression de 3.41 %
- Les dotations et participations (*Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation Générale de Décentralisation, Emplois d'Avenir, Fonds départemental de Taxe Professionnelle, Fonds d'amorçage rythmes scolaires, Participations CAF*) pour un montant global de 1 175 150 € en diminution de 15.75 % du fait du prélèvement de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Même réduite de moitié, la diminution prévue de notre dotation forfaitaire pour 2017, représente un effort de 47 538 € au lieu des 95 076 € prélevés en 2016.
- Les produits de gestion courante (*Revenus des Immeubles, Produits divers de gestion (photocopies)*) pour un montant de 14 600 € soit une progression de 48.22 % du fait de la réouverture du complexe des Cent Sillons à la location.
- Une provision constante de 50 € pour les produits financiers et de 4 000 € pour les produits exceptionnels.

## 2- En dépenses de fonctionnement :

Concernant les effectifs municipaux, il est prévu que le service urbanisme passe de 1,5 à 2 ETP afin d'absorber les demandes croissantes de renseignements de la population et le travail sur le PLUI et les affaires foncières. Le secrétariat du service technique sera également renforcé le secrétariat du technique d'1/2 ETP. L'ouverture de la médiathèque, le nouveau périscolaire de la Futaie, l'entretien croissant des bâtiments obligent également à mettre en place de nouveaux compléments d'heures de ménage et contribuent à l'augmentation des charges de fonctionnement dont les fluides. D'autre part, la fréquentation croissante des services scolaires et périscolaires entraîne une augmentation tant en personnel qu'en charges de fonctionnement.

- Les charges à caractère général dont les *Prestation de services (cantine, Olympiades jeunesse), Fournitures entretien et petit équipement, Fournitures scolaires, Entretien de Terrains (Marquage - Élagage), Entretien Bâtiments (démoussage des bâtiments), Réparation de matériel roulant et autres, Honoraires (Prévention RPS, contrôle homologation terrain foot), Rémunération d'intermédiaires (ADS autre imputation), Fêtes et cérémonies, Frais de Téléphone, Remboursements de frais à Erdre et Gesvres (ADS, participation piscine), Taxes foncières et sur véhicules, Autres (Fournitures administratives, locations mobilières modules périscolaires)* représentent un montant global de 1 319 100 € en progression de 9.92 %..
- Les charges de personnel d'un montant de 2 633 900 € sont en progression de 5.09 % notamment du fait de la mesure salariale décidée par le gouvernement en faveur des fonctionnaires avec une hausse du point d'indice de 0.6% au 1<sup>er</sup> février 2017 et des augmentations de cotisations. Intégration de la mise en place du nouveau régime indemnitaire adopté l'an dernier, l'impact pour une année entière des recrutements réalisés au cours de l'exercice 2016, le glissement vieillesse technicité dit GVT, les augmentations de charges et les recrutements.
- L'atténuation de produits pour une enveloppe de 2 000 €

- Les autres charges de gestion courante (*Redevances -forfaits SACEM, SCELIF, Contributions, Subventions aux associations et divers organismes*) pour un montant de 442 000 € soit une augmentation d'1.21 %.
- Les charges financières (*Intérêts des emprunts*) sont maintenues pour 72 000 €,
- Les charges exceptionnelles restent prévues pour 4 000 €
- Une dotation aux provisions est nouvellement inscrite pour 2 000 €
- L'augmentation des dépenses, conjuguée à la diminution des concours de l'Etat, a un impact sur le virement à la section d'investissement qui est ramené à 450 000 €.
- Les opérations d'ordre pour les amortissements pour 360 000 €.

Détail de la section d'investissement : L'autofinancement réalisé devrait permettre la réalisation du programme d'investissement 2017 sans recours à l'emprunt.

Le programme d'aménagement de la voirie communale (PAVC) et celui de remise en état des chemins communaux sont prévus pour les mêmes enveloppes que l'an passé, 150 000 € chacun. La création de liaisons douces est également prévue avec une enveloppe de 100 000 € ainsi que l'agrandissement de la Maison de la petite enfance pour 550 000 €.

1- En recettes d'investissement :

- Les subventions sont inscrites pour un montant de 436 700 € en plus des RAR qui s'élèvent à 534 946 € : *État (Subvention CAF + FSIL Extension Maison Petite Enfance 305 k€ - Subvention Agence Bassin Etudes SDAP 21.7 k€ - Subvention FIPD Vidéo 30 k€), Divers (DETR cheminement liaisons douces secteur Cèdres 70k€)* ;
- Les dotations pour 760 000 € dont le *FCTVA et la Taxe d'aménagement*.
- Le produit des cessions inscrit pour 826 485.88 € lié aux projets Ilots des Cèdres et du Perray
- L'affectation du résultat pour 1 000 000 € (issu du résultat excédentaire de fonctionnement de 2016)
- Le virement de la section de fonctionnement pour 450 000 €
- Les opérations d'ordre liées aux amortissements pour 360 000 €
- Les opérations patrimoniales pour un montant de 105 000 € (*Intégration d'études, remboursement d'avances forfaitaires*)

2- En dépenses d'investissement :

- Les immobilisations incorporelles pour un montant total de 105 700 € *Frais d'études (Projet salle de sports 80k€ - Etude Halles 15k€ - document pour division 5k€), Acquisition logiciels (Autocad – licences pack)* ;
- Les subventions d'équipement pour 130 000 € *Fonds de concours équipement aquatique 100k€, Participations SYDELA (Viabilisation habitat pour les particuliers 10 k€ et Effacement de réseau électrique basse et haute tension 20k€)* ;
- Les immobilisations corporelles pour un montant de 1 035 200 € : *Acquisition terrains bâti 500k€ - non bâti 100k€ - terrains de voirie 40k€, Installations de voirie (signalétique routière 50k€ - illuminations 3k€), Matériel roulant (élévateur 30k€ - remplacement master avec haillon 35k€), Outillage (tondeuse, visseuses tronçonneuses et autres matériels), Matériel de bureau - informatique (dont écoles 10k€), Mobiliers (mairie 15k€ - restaurants 9k€ - écoles 8k€ - Médiathèque en extérieur 6.5k€ - fauteuils complexe 5k€ - ALSH 3.2k€ - Multi-accueil 2k€ - périscolaire 6k), Divers matériel (Microfibre ménage 8k€ - mairie communication 10k€ - CME 5k€ - vidéoprotection 15k€ - Columbarium 15k€ - police 1.5k€ - écoles 7k€ - restaurants scolaires 8k€ - Médiathèque 47k€ -*

Salles 11.5k€ - Complexe 8k€ - ALSH 3.3k€ - Animation Jeunesse 2k€ - périscolaire 3k€ - Multi-accueil 4.7k€ - fleurissement 5k€ - mobilier urbain 10k€) ;

- Les immobilisations en cours pour 2 202 181.85 € : Travaux d'Aménagement de Terrains (Aménagement cimetière 150k€ - Plantation complexe 15k€, Travaux parking des Cèdres 550k€), Constructions (Travaux Atelier 50k€ - Eglise 1k€ - Mairie 30k€ - Futaie 40k€ - Desnos 20k€ - Restaurants scolaires 1k€ - Salle 1k€ - Cèdres 5k€ - Route Chapelle 25k€ - Travaux complexe 17k€ - Isolation bardage vestiaires 45k€ - Toiture Animation Jeunesse 60k€ - Câblage 15k€ - Stade 5k€ - Extension Maison Petite Enfance 550k€ - Accueil Périscolaire 10k€ - Taxes logement d'urgence 2k€), Liaisons douces et voiries (Réseaux fibre bourg 50k€ - Eclairage public 41k€ - Chemins 150k€ - PAVC 150k€ - Voiries 60k€ - Liaisons douces bourg 100k€ - Effacement réseaux 59k€).
- Le remboursement des emprunts en capital pour 300 000 €
- Les opérations patrimoniales pour 105 000 €
- Les Restes à Réaliser en dépenses pour un total de 1 571 918.15 €

Les données synthétiques inscrites sur l'annexe Informations Générales du budget primitif 2017 sont les suivantes :

Principaux ratios	Commune	Moyenne de la Strate (compte des communes 2015)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	852.83 €	1 049 €
Produit des impositions directes/population	442.11 €	468 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	940.05 €	1 174 €
Dépenses d'équipement brut/population	562.25 €	260 €
Encours de la dette/population	647.34 €	862 €
Dotations Forfaitaires/population	138.49 €	175 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53.95 %	50.67 %

## II- BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS COMMUNAUX »

La création du budget l'an dernier va permettre la réalisation du projet de lotissement à Bellevue. L'année 2017 va permettre le rachat du terrain porté par la CCEG, le début des travaux de viabilisation des terrains et un début de commercialisation.

Pour l'année 2017, le budget s'équilibre sans Restes à Réaliser :

- En fonctionnement à 900 000 € avec :
- En recettes de ventes de terrains aménagés pour 400 000 € et d'écritures d'ordre de stock pour 500 000 €.
  - \* En dépenses une provision d'achat de terrain pour 450 000 €, de prestations de service pour 35 000 €, de travaux d'aménagement pour 370 000 €, de charges financières pour 15 000 € et d'écriture d'ordre pour 12 000 €
- En investissement à 912 000 € avec :
  - \* Une recette prévisionnelle d'emprunt
  - \* En dépenses, des provisions de remboursement anticipé pour 400 780 € et d'écritures de stock pour 500 000 € plus la reprise du résultat antérieur de 11 220 €.

### III- BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

La réglementation avec la signature du nouveau contrat de DSP (délégation de service public) avec la SAUR nécessite la transformation du budget avec assujettissement à la TVA à compter de 2017.

Pour l'année 2017, le budget s'équilibre :

- En section d'exploitation à 900 000 €,
- \* En recettes, avec la reprise d'une partie du résultat pour 774 457.02 €, les amortissements pour 88 000 € et une provision de produit des services de 37 542.98 €.
- \* En dépenses, avec des charges à caractère général pour 459 000 € un virement à la section d'investissement pour 300 000 €, une dotation aux amortissements pour 100 000€, une provision pour charges exceptionnelles de 20 000 € et une dotation aux provisions de 1 000 €
  
- En section d'investissement à 1 420 000 €,
- \* En recettes avec des Restes à Réaliser pour 28 500 €, la reprise du résultat pour 351 525.17 €, le virement de la section d'exploitation pour 300 000 €, les amortissements pour 100 000 €, des opérations patrimoniales pour 65 000 €, l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation pour 500 000 €, une provision pour d'éventuelles subventions pour 24 974.83 € et de créances sur transfert de droits à déduction de TVA pour 50 000€.
- \* En dépenses avec des Restes à Réaliser de 55 250 €, des provisions d'amortissement pour 88 000 €, d'opérations patrimoniales pour 65 000 €, de frais d'études pour 23 749.60€, d'acquisition de terrains pour 100 000 € et de travaux pour 1 088 000 €.

En assainissement, les études en cours vont permettre de trouver la solution la plus viable pour le devenir de la station d'épuration. Quant aux travaux sur le secteur de la Noë des Puits inscrits au budget 2017, ils seront financés avec les excédents antérieurs.